

Les bonnes habitudes en cas d'absence prolongée

En cas d'absence prolongée :

- ✓ Rangez outils, échelle et matériels dans un local fermé afin qu'ils ne puissent pas être utilisés pour vous cambrioler ;
- ✓ Sensibilisez les propriétaires mais aussi votre personnel à la lutte contre la malveillance ;
- ✓ Prévenez vos voisins de votre absence, ils sauront détecter une présence anormale ;
- ✓ Signalez votre absence à la Gendarmerie locale .

Évaluez votre vulnérabilité

Dans le cadre de ses missions, la Gendarmerie nationale est à votre service pour vous aidez à sécuriser votre activité.

Contactez la gendarmerie la plus proche.

Un gendarme correspondant ou référent sûreté vous prodiguera des conseils pour diminuer les risques.



Le partenaire de votre sûreté

Votre brigade de gendarmerie :



L'application des mesures simples énoncées ci-dessus contribue à la **diminution le risque**.

- ✓ Soyez **acteur de votre protection**.
- ✓ Si vous êtes victime ou témoin d'un comportement anormal, **ne touchez à rien et contactez au plus vite les services de gendarmerie**.
- ✓ Ne négligez pas les tentatives et composez au plus vite le :



Référent Sûreté .fr

Conseils pour prévenir
les
actes de délinquance

Prévention des actes de malveillance

Centres équestres et
propriétaires d'équidés



GENDARMERIE
NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

La malveillance dans le monde du cheval, comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gains en prenant le moins de risques possible. Il portera naturellement son attention sur les installations présentant le moins de difficultés.



Tout comportement anormal doit attirer votre attention. L'objectif est de préserver vos installations, mais aussi celles de votre voisinage.

Lors de la commission de faits dans votre environnement, **communiquez aux forces de l'ordre** toutes informations pouvant aider à la manifestation de la vérité.

Protéger ses installations et ses animaux

Il existe différents moyens de protection pour se prémunir :

Une propriété clôturée et un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence, constituent un premier obstacle contre l'intrusion.

Équipez les abords extérieurs de vos bâtiment d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement

Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées.

Renforcez vos volets avec des barres intérieures de renfort pour vos absences.

La présence de chiens ou d'oies peut-être dissuasive.

Si vous optez pour une **protection électronique**, la détection doit se faire le plus tôt possible et l'information doit vous être communiquée de manière fiable et rapide (alerte sur téléphone portable ou via une société de télésurveillance).

Vous pouvez compléter votre dispositif avec **un système de vidéoprotection**.

L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement.

Attention : Il est interdit de filmer la voie publique ou les domaines privés voisins.



Au pré

Effectuez une surveillance quotidienne de vos chevaux et poneys, mais ne venez pas toujours au même rythme.

Éloignez les abreuvoirs et les râteliers des bords de routes et chemins (risque d'empoisonnement).

Évitez de laisser un licol sur place lorsque l'animal est au pré.

La pose d'une caméra de chasse peut être envisagée au pré ou dans les boxes.

Photographiez les objets de valeur et notez leurs caractéristiques.

Ces informations seront très utiles pour les identifier en cas de vol (sellerie).

Faire une copie du carnet d'identification de l'équidé et la stocker en lieu sûr.

